



Informations-Finances-Gestion

Février 2009

« Je ne vais quand même pas offrir au Seigneur mon Dieu des sacrifices qui ne me coûtent rien ».
II Samuel 24.24

Les Brèves du trésorier

Etats récapitulatifs 2008

Ne pas attendre pour transmettre au secrétariat régional votre Etat récapitulatif 2008. Se rappeler que l'établissement de cet Etat récapitulatif est une obligation légale. Il est de la responsabilité du trésorier et il est visé par le(la) Président du CP.

Révision des comptes :

Dans notre région, aucune Association culturelle n'est soumise à la vérification de ses comptes par un commissaire aux comptes. Mais chaque Conseil Presbytéral doit procéder à la révision de ses comptes. Cette procédure est obligatoire. Le cahier des charges et la grille de révision sont disponibles au secrétariat régional ou auprès du trésorier régional.

Assurances voiture:

Pour tous les véhicules assurés dans le cadre de la police ERF MSC, la prime annuelle 2009 est ramenée à 410 € (-8% par rapport à 2008). Les prix baissent.

Déduction fiscale : Reçus

L'ancien modèle est toujours valable pour les versements

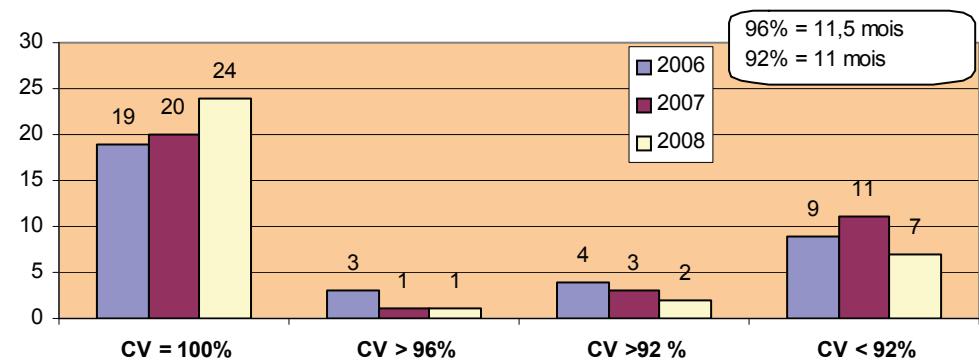
Secrétariat régional
Eglise Réformée de Nord-Normandie
19, rue Jean Calvin
80000 AMIENS
Téléphone : 03 22 91 83 84
Télécopie : 03 22 91 83 84
secretariat@erf-nord-normandie.org

Contributions des Eglises à fin Décembre 2008

Clôture 2008	Budget 2008	Réalisé 2008
Contributions versées au titre de l'exercice 2008	1 024 099 €	966 745 €
Contributions versées au titre des exercices antérieurs		29 851 €
Contributions totales		996 596 €

L'exercice 2008 est moins bon que l'année 2007, mais avec les versements faits sur les exercices précédents, le montant global reçu est supérieur de 0,8% au montant 2007. Merci à tous pour cet effort et particulièrement à tous ceux qui ont anticipé leur règlement de fin d'année soulageant ainsi le travail (et les soucis) du secrétariat et du trésorier.

Rapport Contributions versées/Contributions appelées



24 Eglises ont versé la totalité de leur engagement, contre 20 en 2007. Mais 7 paroisses ont connu des difficultés menant à un versement inférieur à 11 mois de contribution. Saluons les Eglises qui ont régularisé leurs retards des années antérieures.

Le Conseil régional a décidé lors de sa session des 23 et 24 janvier d'annuler les dettes non soldées des années 2004 et 2005 et de maintenir les retards des années 2006, 2007 et 2008. En ce début d'année, chaque Eglise est invitée à examiner sa situation financière, éventuellement en s'aidant des documents remis au synode, à remettre sur le chantier sa stratégie d'animation financière. Le conseil régional et la commission d'animation financière sont disponibles pour participer à cette réflexion.

Immobilier : Prochaine réunion de la CRI : 14 mars 2009